

## TABLEAU DES GARANTIES - COMPLEMENTAIRES BRONZE + & CHROME CB

	BRONZE +	CHROME CB	RÉSUMÉ DES GARANTIES	Plafonds de garantie et franchises	
				BRONZE +	CHROME CB
<b>ANNULATION</b>	✓	✓	Remboursement des frais d'annulation dans les cas ci-dessous (plafonds ci-contre) :	7 000 € / pers., 35 000 € / evnt	15 000 € / pers., 45 000 € / evnt après intervention de l'assureur principal
			Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille	Franchise : 3% du sinistre, minimum 15 € / pers.	Aucune
			Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré		
			Décès, accident corporel grave, maladie grave du remplaçant professionnel ou garde d'enfants		
			Décès, hospitalisation supérieure à 2 jours de l'animal de compagnie de l'assuré		
			Dommages graves ou vol dans les locaux professionnels ou privés de l'assuré		
			Complications de grossesse de l'assurée et leurs suites		
			Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré		
			Convocation pour une greffe d'organe		
			Séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire		
			Redressement fiscal de l'assuré		
			Dommages au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ		
			Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel : convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises ou procédure d'adoption d'un enfant, convocation à un examen de rattrapage, obtention d'un emploi ou d'un stage Pôle Emploi, licenciement économique.		
			Voyage à thème indemnisation maximum 50 % du montant du voyage initial		
			Mutation professionnelle		
Suppression ou modification des congés payés					
Vol des papiers					
Toutes causes : événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré	Franchise : 3% ou 20% selon le motif				
Annulation d'un accompagnant, maximum 8 personnes expressément reliées entre elles au moment de la souscription.					
Départ manqué : indemnisation (plafonds ci-contre) pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.	1 000 € / pers., 5 000 € / evnt	1 000 € / pers., 5 000 € / evnt			
<b>RETARD D'AVION/ DE TRAIN</b>	✓		Indemnité suite à un retard supérieur à 4 heures	30 € / h et / pers. Maximum : 150 € / pers., 1 000 € / evnt	✗
<b>BAGAGES</b>	✓	✓	Capital assuré	1 500 € / pers., 7 500 € / evnt	Complément de 2 000 € / pers., 15 000 € / evnt
			Vol des objets de valeur	50% du capital assuré	Complément de 1 000 € / pers.
			Objets acquis en cours de voyage	25% du capital assuré	✗
			Dépenses justifiées de 1ère nécessité	75 € par personne	✗
			Vol pièces d'identité	75 € par personne	Complément de 75 € / pers.
			Franchise	30 € par pers.	Aucune
<b>ASSISTANCE</b>		✓	Rapatriement des accompagnants (en cas de décès ou rapatriement médical de l'assuré)	✗	Billet retour des autres assurés non couverts par l'assureur principal
			Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche		125 € / nuit, max 10 nuits
			Frais médicaux		Remboursement de la franchise de l'assureur principal
			Frais de recherche et de sauvetage (non valable en montagne)		Complément de 2 500 € / pers., max. 10 000 € / evnt
			Frais funéraires nécessaires au transport		Complément de 1 000 €
		Frais de restauration et d'hébergement des membres de la famille accompagnant le corps	125 € / jour / pers., max. 4 jours		
<b>INTERRUPTION</b>	✓	✓	Remboursement des prestations terrestres non consommées	7 000 € / pers., 35 000 € / evnt	8 000 € / pers. après remb. de l'assureur principal, 40 000 € / evnt
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)</b>	✓	✓	Dommages corporels	4 600 000 € / evnt	4 600 000 € / evnt après remb. de l'assureur principal
			Dommages matériels et immatériels confondus	46 000 € / evnt	46 000 € / evnt après remb. de l'assureur principal
			Franchise	80 € / dossier	Aucune
<b>DEPART/RETOUR IMPOSSIBLE</b>		✓	Frais de transports (trajet aéroport /domicile)	✗	50 € / personne, max. 150 € / dossier
			Frais consécutifs au report du voyage		5 % du prix du voyage initial, max. 150 € /dossier
			Frais de prolongation de séjour (versement à compter de la 2 <sup>ème</sup> nuit)		80 € / nuit / personne, max. 5 nuits. Max. 1 200 € / evnt
			Prolongation des garanties : assistance rapatriement, bagages, RC		Max. 6 jours
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>		✓	Capital assuré	✗	10 000 € / pers., 30 000 € / evnt
			Franchise		Pas d'indemnité en cas d'incapacité permanente ≤ 10 %.